



Le 08/10/20198

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ADOPS-72

FACE A L'URGENCE DU MANQUE DE MEDECINS EN SARTHE

L'Adops-72 (Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des soins des Médecins Libéraux de la Sarthe) vient de tenir son Assemblée Générale ce 26 Septembre 2019.

Dix ans après sa création, sept ans après l'inauguration historique de ses 8 Maisons Médicales de Garde le 1^{er} Octobre 2012, quadrillant l'ensemble du département et offrant un accès aux soins à tous les sarthois sans distinction, le bilan positif de la Permanence des Soins (initialement service de gardes) ne s'est jamais contredit.

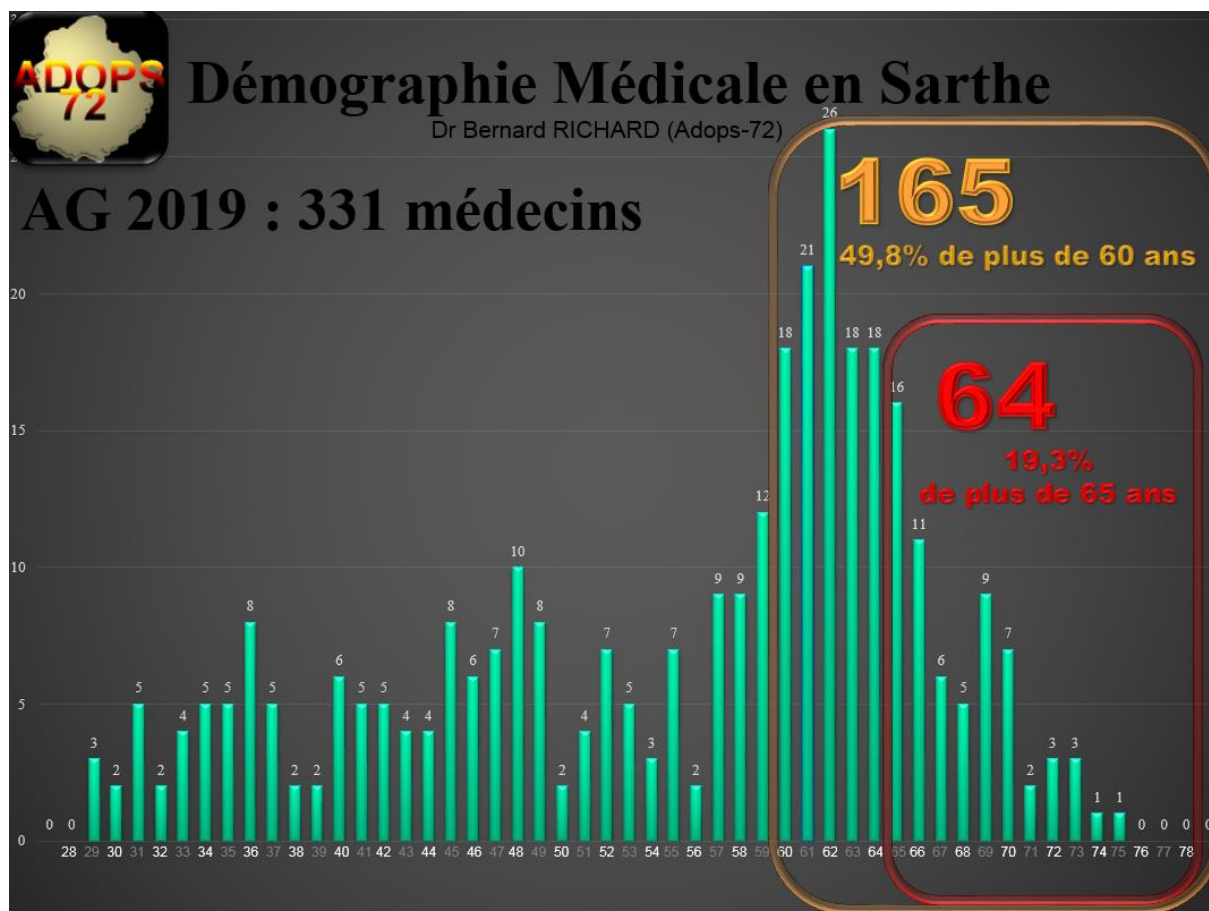
Le fonctionnement de l'Adops-72 créée et gérée par les médecins libéraux eux-mêmes repose toujours sur les piliers de sa conception originelle : basée sur la base du volontariat, solidarité entre les médecins, accès pour tous les patients à des Maisons Médicales de Garde toutes à proximité des services d'Urgence où exercent des effecteurs en toute sécurité pour le médecin et le patient.

Parmi les annonces pour désengorger les urgences, la ministre a proposé la « création de cinquante maisons médicales de garde » destinées à soigner les pathologies les moins graves. « Les gardes y seront assurées par des médecins libéraux. Ces maisons seront mises en place dans les territoires où les services d'urgences reçoivent plus de 50 000 passages par an », a expliqué la ministre. Cette mesure proposée par Madame BUZIN en 2019, l'Adops-72 l'a mis en place en 2012, à Mamers, à La Ferté-Bernard, à Saint-Calais, à Montval sur Loir, au Bailleul, à Sillé le Guillaume, au pavillon Duperrat dans l'enceinte de l'Hôpital du Mans et au PSS sur le parking de de la Maternité du Tertre Rouge.

Les malades sont adressés aux médecins de garde après avoir bénéficiés d'une régulation par un médecin généraliste régulateur libéral travaillant en harmonie avec les permanenciers et régulateurs hospitaliers dans les locaux du SAMU-72 situé à l'Hôpital du Mans. Tout ceci se fait au bénéfice du désengorgement des Urgences et du "15" lui-même grâce à l'utilisation du numéro dédié 116117. Elle rappelle à cet égard la précieuse contribution de médecins retraités actifs (représentant 1/4 des régulateurs).

Démographie Médicale :

Depuis la création de l'Adops-72, le nombre de médecins généralistes libéraux en Sarthe est passé de 436 (7,8 Médecins pour 10 000 Habitants) à 331, passant ainsi sous le seuil de 6 Médecins pour 10 000 Habitants. Cette année encore, l'Adops-72 recense 24 nouveaux installés pour 39 départs. Ce n'est en rien une surprise, annoncée de longue date, anticipée et raison même de l'élaboration du projet de l'Adops-72. Cette évolution concerne aussi bien la ville du Mans que l'ensemble de la campagne sarthoise. Les perspectives sont encore plus alarmantes quand on sait que déjà 1 médecin sur 5 est en âge de prendre sa retraite cette année et que la moitié des médecins du département nécessiterait d'être remplacée dans les 5 à 7 prochaines années.



L'Adops-72 fait donc face à cette crise démographique sans précédent et à ses répercussions globales sur l'offre et le parcours de soins (accroissement constant des patients sans médecin traitant...) sur fond de crise des urgences et maintenant l'actualité des fermetures imprévues d'accueil aux Urgences de l'Hôpital du Bailleul.

L'occasion d'afficher sa solidarité, l'Adops-72 mobilise encore ses volontaires afin d'assurer un dispositif permanent qui s'adapte aux circonstances. Dans une telle situation critique, elle parvient à maintenir ses effectifs constants : 212 médecins sur les 331 installés (64%) participent à la permanence des soins. Un volontariat en hausse donc (de 64% contre 58%), corroboré par les conclusions de la thèse soutenue par deux internes de la faculté de Médecine d'Angers, « Freins et motivations des médecins généralistes à la participation à la permanence des soins ambulatoires en Sarthe », thèse présentée au cours de l'AG.

Activité en Maisons Médicales de Garde :

La Permanence des Soins, mute inexorablement vers un dernier recours de l'offre de soins pour beaucoup de patients sans médecin traitant.

L'Adops-72 conformément à ses statuts au-delà de la PDSA poursuit comme objectif le comblement du hiatus démographique par son dynamisme, son accueil, sa solidarité attractive pour les jeunes installés. 90% des jeunes de moins de 40 ans sont aussi volontaires, l'Adops-72 ne peut que s'en féliciter et les remercier. Elle rappelle que, seules les initiatives et les réunions organisées sur le territoire sarthois sont pertinentes pour attirer des jeunes hors de leur faculté d'origine.

Mais ne nous leurrions pas. La situation actuelle reste extrêmement fragile et peut basculer si on touche aux spécificités de l'organisation sarthoise de la PDSA. Les médecins libéraux encore volontaires de l'Adops-72 ne peuvent être les variables d'ajustement de toutes les situations critiques en Sarthe jusqu'à devenir urgentiste, médecin légiste. L'Adops-72 a toujours garanti la "nuit profonde" au moins comme repos compensateur et surtout élément de sécurité anti burn-out. Quelles que soient l'avenir et l'évolution critique de la démographie, les missions de l'Adops-72 ne seront pas extensibles ou décidées dans l'improvisation au mépris du cahier des charges signé par l'ARS

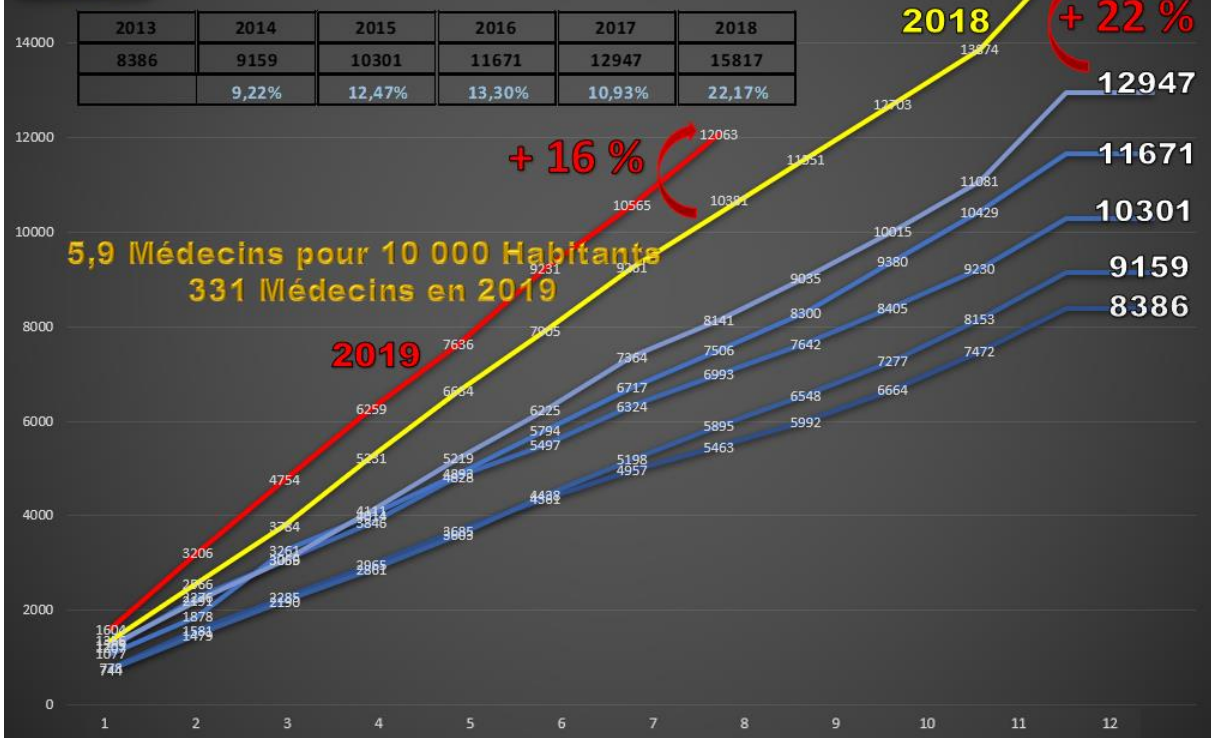
Il lui suffit déjà de subir par extension l'explosion de la demande d'accès aux soins par la sur-fréquentation des Maisons Médicales de Garde en fin de journée notamment.

+ 10 % d'activités chaque année, + 22 % en 2018. Que seront les chiffres définitifs en 2019 ? Aujourd'hui, l'activité médicale des MMG du Mans est équivalente à l'ensemble de l'année 2017. Les 10 médecins de garde chaque jour n'ont pas vocation à devenir les remplaçants des 100 médecins qui manquent à la Sarthe depuis la création de l'Adops-72.



Evolution de l'activité des MMG du Mans

Dr Bernard RICHARD (Adops-72)



116 117

A l'heure de "Nouveau plan santé " et "Refondation des urgences", l'Adops-72 constate avec satisfaction qu'elle était en avance dans ses avertissements, ses prophéties et surtout ses réponses puisqu'elle a déjà dès sa conception réalisé les principaux souhaits des propositions de la Ministre de la Santé Agnès BUZYN en ce qui concerne la contribution de la PDSA LIBERALE. Il nous reste à espérer qu'elle ne se laissera pas fléchir par les "adeptes du numéro unique d'appel d'urgence" qui manifestement n'ont jamais mis les pieds dans une salle de régulation.

Nous en profitons pour rappeler aux sarthois le dispositif du 116117 qui permet de ne pas emboliser le 15 et le réserver aux vraies urgences (Personne inconsciente, Convulsions, Douleurs à la poitrine, Difficultés à respirer, Allergies graves, Saignements graves, Accouchement, Brûlures, Accident, Produits chimiques, Noyade, Électrisation, Symptômes d'AVC : paralysie, trouble de la parole, asymétrie du visage)



**LAISSEZ LES LIGNES DU 15
LIBRES**
POUR LES APPELS OÙ CHAQUE SECONDE COMPTE

Personne inconsciente , Douleurs à la poitrine , Convulsions , Accouchement
Difficultés à respirer , Allergies graves , Saignements graves
Brûlures , Accident , Produits chimiques , Noyade , Électrisation
Symptômes d'AVC : paralysie, trouble de la parole, asymétrie du visage

Aux horaires de fermeture de votre cabinet médical,
SI LA VIE N'EST PAS EN DANGER ET/OU
QUE VOUS AVEZ DES INQUIÉTUDES :

APPELEZ LE 116 117



L'Adops-72 remercie vivement tous ses volontaires pour leur solidarité envers les patients dans cette période difficile pour qui ils représentent souvent le dernier recours de l'offre de soin en attendant que la courbe démographique s'équilibre voire mieux s'inverse. Elle confirme son soutien à tout le personnel du Centre 15, se retrouvant comme elle dans cette même galère, en première ligne, aux collègues de tous les services d'Urgence hospitaliers, sans oublier les urgentistes du Pôle Santé Sud.

Dans la limite de ses moyens, l'Adops-72 RESTE TOUJOURS PRESENTE FACE A L'URGENCE DEMOGRAPHIQUE.

Dr Bernard RICHARD (Président)
Dr William JOUBERT et Dr Philippe MAUDHUIT (Vice-Président)
Dr Cécile ANGOULVANT (Secrétaire),
Dr Gilles BRUNOT (Secrétaire adjoint)
Dr Emmanuel CHARRIE (Trésorier),
Dr Ouafae ALAOUI-LOFTI et Dr Gaele TEXIER-LEGENDRE (Trésoriers Adjoints)

Et les membres du Conseil d'Administration : Dr Sébastien BASLE, Dr Bruno BAUDART, Dr Patrice BURAUX, Dr Benoit CHAGNEAU, Dr Bertrand DEVAUD, Dr Michel GHAZI, Dr Alain LACHIVER, Dr Eric LAZARD, Dr Laurent MAISON, Dr Dominique MEUNIER, Dr Hugues PEROL, Dr Laetitia RAVE, Dr Donatienne RENAUD, Dr Jean RUDELLE, Dr Edouard SEEMULLER

2018-2019

THÈSE
pour le
DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE
Qualification en Médecine Générale

**Freins et motivations des
médecins généralistes à la
participation à la permanence des
soins ambulatoires en Sarthe**

BRY Laure ■

Née le 20 juillet 1990 à Vendôme (41)

MAURIN Mathilde ■

Née le 26 mars 1990 à Bourges (18)

Sous la direction de Mme **ANGOULVANT Cécile** ■

Membres du jury

Mr le Professeur CAILLIEZ Eric		Président
Mme le Docteur ANGOULVANT Cécile		Directrice
Mr le Docteur RICHARD Bernard		Membre
Mr le Docteur PY Thibault		Membre
Mme le Docteur DECIRON-DEBIEUVRE Florence		Membre

Soutenue publiquement le :
23 mai 2019

UA FACULTÉ
DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS